Loutfi condamné par le tribunal d'Orléans pour avoir utilisé la carte bancaire de sa victime, l'avoir frappée et blessée à coup de couteau

19/02/2021 à 17h48



Loutfi, 34 ans, a été condamné ce jeudi 18 février à dix-huit mois de prison dont neuf mois avec sursis probatoire de deux ans pour des faits de violences conjugales datant de 2018.

La victime rencontre Loutfi par l'intermédiaire d'un réseau social, début 2018. Il s'installe chez elle à Ingré et devient violent dès le mois d'août 2018. La jeune femme explique aux policiers qu'elle devait exécuter tout ce qu'il voulait. Il lui emprunte sa voiture parce que, dit-il, **"c'est à l'homme de conduire et pas à la femme". Il faut souligner qu'il conduit… sans avoir le permis.**

Loutfi lui prend régulièrement sa carte bancaire et, en octobre 2018, quand elle refuse, il jette des verres sur elle, casse la porte de sa chambre et **lui assène un coup de poing dans le ventre. En se moquant d'elle parce qu'elle n'arrive**

plus à retrouver son souffle.
Nouvel épisode de violence en novembre mais là, **il utilise un couteau pour entailler la joue de sa victime.** Comme il se sert du téléphone de la jeune femme pour aller sur des sites pornographiques, elle lui demande d'arrêter. Ce qui ne lui plaît pas : il détruit le téléphone en question en le lançant sur le mur.
(..) À un moment, **il sort même un couteau. "Il a voulu me planter !"**, lance-t-elle aux policiers. Heureusement, elle lui attrape le bras pour éviter le pire mais ne porte pas plainte, de peur de représailles.
LaRep.fr